

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal JASCHÉREAU, Archevêque de Québec

Prop.-Rédacteur :

H. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Santé,

Co., de Portneuf.



Prop.-Rédacteur :

H. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Santé,

Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1892.

SOMMAIRE :

L'enseignement catholique aux Etats-Unis et l'exposition de Chicago, 481
—Mandement d'entrée de Mgr M.-T. Labrecque, évêque de Chicoutimi, 483.
—La question du salaire, 486.—Lettre de l'abbé H.-R. Casgrain, 488.—Bon à noter, 491.—A travers le monde des nouvelles, 492.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 12	juin	—I Pent. sainte Trinité.
Lundi, 13	"	—Saint Antoine de Padoue,
Mardi, 14	"	—Saint Basile
Mercredi, 15	"	—Saint Barnabé.
Jedi, 16	"	—Fête-Dieu. d'oblig.
Vendredi, 17	"	—De l'octave.
Samedi, 18	"	— " "

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 5h.
6h., 7h., 8h.—Grand'messe à 10h.
Vêpres à 7 h.

ÉGLISE DE LA BASSE-VILLE,
Messes Basses le dimanche à 6.20
h., 7 h.

ÉGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6,
7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Ca-
téchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes
à 6½ h.—Grand'messe à 10 h. ;

Vêpres à 2 h. ; Sermon et Salut à
7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE- VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—
Sermon et Salut à 5 h.

ÉGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—
Grand'messe à 9½ h ; Catéchisme à
1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfré-
rie à 7 h.

ÉGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½
6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—
Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à
7 h.

CHAPELLE N-D DE LOURDES.

Messe basses le dimanche à 6.

L'ASSOCIATION DES FAMILLES

POUR LA

—PRIÈRE DU SOIR EN COMMUN—

“ **Etude** ”

Offerte à MM. les Curés et Missionnaires

PAR LE PROMOTEUR

Eglise Saint-Sauveur, Québec

MM. les Curés de Trois-Rivières et de Nicolet doivent s'adres-
ser à M. de CARUFEL, libraire, à Trois-Rivières, pour
les images (Cachets de l'Association) et pour
cette “Etude.”

LA SEM AINE RELIGIEUSE DE QUEBEC

L'Enseignement catholique aux Etats-Unis et l'Exposition de Chicago

Aux États-Unis, l'enseignement catholique est dans une position très désavantageuse.

L'Etat y est éducateur, et comme il ne reconnaît aucune religion, il n'en enseigne aucune dans ses écoles. Les enfants qu'il élève, ne recevant guère d'instruction religieuse dans la famille, — où maints obstacles s'opposent à ce qu'on leur en donne suffisamment, — quand ils ont grandi, croient beaucoup plus au *Mighty Dollar* qu'au Dieu tout-puissant, et à la nécessité du confort qu'aux vertus qui font les familles patriarcales.

Les parents chrétiens, même protestants, qui tiennent à donner à leurs fils et à leurs filles une doctrine et une morale plus saines, protestent contre cet état de choses, mais inutilement : la *Constitution des États-Unis* le veut ainsi, et on ne touche pas à la *Constitution*. Force leur est donc d'avoir recours aux écoles libres. Et tandis qu'ils voient les taxes prélevées sur eux, employées à l'entretien d'institutions scolaires fréquentées par des élèves qui, plus tard, dans les luttes de la vie, seront les adversaires de leurs enfants, parcequ'ils y auront peut-être appris à les mépriser et à les haïr, il leur faut supporter seuls la charge de leurs écoles libres ; celles-ci ne pouvant obtenir aucun secours, ni des gouvernements, ni des municipalités.

Les expériences que l'archevêque de Saint-Paul a faites, dans l'espérance de tourner cet obstacle, ne semblent pas avoir été couronnées de succès.

Puis, la question budgétaire n'est pas la seule qui embarrasse. L'argent ne suffit pas pour avoir de fortes écoles : il faut encore qu'une population nombreuse fournisse à chacune un chiffre suffisant d'élèves bien doués et qui la fréquentent assez longtemps. Pour les internats, qui vont puiser au loin, cette condition se réalise

assez facilement; mais il n'en est pas de même des externats, des écoles de la masse du peuple. Les douze millions de catholiques des Etats-Unis sont dispersés sur un vaste territoire. Même là où ils sont groupés en paroisses, l'extension territoriale de ces dernières est la plupart du temps considérable. De sorte que l'établissement des écoles paroissiales elles-mêmes est souvent très difficile, et la fondation d'écoles supérieures, alimentées par les premières et à la portée des petites et des moyennes bourses, est dans bien des cas impossible. C'est ce qui fait que malheureusement les écoles publiques et athées, mieux organisées sous ce rapport, attirent à elles un grand nombre d'enfants catholiques.

Cependant, malgré tous ces désavantages, l'enseignement catholique chez nos voisins s'est merveilleusement développé, grâce aux ordres religieux enseignants. Les RR. PP. Jésuites, les Frères des Ecoles chrétiennes, les religieux de Sainte-Croix, les Bénédictins, les Frères Franciscains, les RR. Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, de Jésus-Marie de Lorette, les Dames du Sacré-Cœur, et plusieurs autres congrégations religieuses d'hommes et de femmes rivalisent de zèle et de dévouement pour le faire prospérer. Il a ses écoles maternelles, primaires, commerciales, industrielles, ses collèges, ses séminaires, ses écoles normales et de génie civil, et ses universités, tous florissants et presque tous entre les mains de religieux. Conscient de sa valeur, il se prépare à figurer avec distinction à l'exposition de Chicago, désirant porter par là un coup aux préjugés dont sont animés contre les catholiques ceux qui appartiennent à d'autres religions, « préjugés dans on majeure partie, disent les promoteurs du mouvement, à ce qu'on ne nous connaît pas, et qu'on ignore ce que nous faisons. »

C'est pourquoi, il s'est formé un comité dont Son E. le cardinal Gibbons est président, et dont NN. SS. les archevêques sont vice-présidents. Sa grandeur Mgr Spalding, évêque de Peoria, en est le président actif, et le C. frère Maurelian, des Ecoles Chrétiennes, le secrétaire. Une trentaine d'autres personnages éminents, tant laïques que religieux et ecclésiastiques, en font aussi partie.

Ce comité vient d'adresser sous forme de circulaire, aux évêques, aux supérieurs d'ordres religieux et aux directeurs d'écoles catholiques, des instructions sur les travaux à exposer; ces instructions, claires, précises, méthodiques, remplies de suggestions précieuses, sont un modèle du genre.

Nos maisons d'éducation enverront, sans doute, comme elles sont invitées à le faire, des travaux à l'Exposition de Chicago, et nous pouvons les prévenir qu'elles y rencontreront de dignes émules.

Mandement d'entrée de Mgr M.-T. Labrecque, évêque
de Chicoutimi

MICHEL-THOMAS LABRECQUE, par la grâce de Dieu et du Siège
Apostolique, Évêque de Chicoutimi,

Au Clergé, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles
du diocèse de Chicoutimi, Salut et Bénédiction en Notre Sei-
gneur.

Nos Très Chers Frères,

La divine Providence, en daignant Nous appeler, malgré notre indignité, à gouverner ce diocèse et à monter sur le Siège épiscopal de Chicoutimi, illustré par la science et les vertus de nos prédécesseurs, Nous ouvre une carrière bien grande et bien laborieuse. Cédant à la volonté du Chef Suprême de l'Église, Nous avons dû, non sans crainte, nous acheminer vers l'autel pour recevoir l'onction sainte qui fait les Pontifes. Nous tenons à verser dans vos âmes les premières et profondes impressions dont notre cœur a été saisi à la nouvelle inattendue qui nous annonçait le lourd et redoutable fardeau qu'on voulait imposer sur nos faibles épaules. C'est une heure de douloureuse anxiété que celle où la voix du Souverain Pontife vient arracher le prêtre à une existence de prières, d'études et d'enseignement, pour le lancer tout à coup au milieu des agitations et des affaires souvent épineuses d'une administration diocésaine. Seule la pensée d'accomplir un devoir, de conformer notre volonté au bon plaisir de Dieu, a pu Nous décider à faire le sacrifice de notre liberté, de nos goûts et de nos projets d'avenir.

En atteignant aujourd'hui, en qualité de premier Pasteur, le seuil de ce diocèse, qui sera désormais le théâtre de nos labeurs, Nous Nous demandons ce que Nous avons à faire, et saint Thomas répond que l'évêque est d'office le lieutenant de Jésus-Christ : *Episcopus gerit in Ecclesia personam Christi*. (Sum. III P. q. 72, a 3. ad 3) Sa mission, comme celle de saint Jean-Baptiste, est d'annoncer Jésus-Christ, et pour le faire dignement, à l'exemple du saint Précurseur, il lui faut être une *lampe ardente et luisante* : *Ille erat lucerna lucens et ardens*. (S. Jean V. 35.)

Telle a été la mission de notre Divin Sauveur : éclairer les intelligences, enflammer les cœurs de l'amour divin : il est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde (Jo. I. 9.) et il a pu dire : *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur* : Je suis venu apporter le feu dans le monde, et que désiré-je sinon qu'il s'allume ? (Luc, XII, 49.)

L'évêque est par excellence le dispensateur de la vérité. En effet, Jésus-Christ n'a-t-il pas confié directement sa parole à ceux qui habitent le sommet de la montagne sainte, à ceux qu'il a appelés la lumière du monde : *Vos estis lux mundi*, à ceux qu'il a envoyés comme son Père céleste l'a envoyé lui-même? Allez, disait-il aux Apôtres, prêchez l'Évangile à toutes les nations (Mt. XXVIII, 19). Apprenez-leur à garder ma doctrine et mes commandements ; qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise. Invisible à tous les yeux, je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi*. (Mt. XXVIII, 20.) Je vous donne mon esprit qui vous enseignera toute vérité ; il vous fera entrer dans les profondeurs sacrées de ma doctrine et vous préservera de l'erreur. Si vous parlez, c'est lui qui parlera par votre bouche.

Dépositaire de la vérité, l'Évêque est donc, Nos Très Chers Frères, le maître autorisé chargé d'en faire descendre les sublimes enseignements sur les âmes que Jésus-Christ lui a confiées. Il est le gardien-né de la foi, sous la conduite du Souverain Pontife, à qui il doit rendre compte des traditions de son Église. A lui comme à Timothée, saint Paul répète encore cette parole qui a traversé les siècles : *Depositum custodi*. (1 Tim. II, 20.)

Par là même, il est tenu de défendre la vérité. Aussi l'Église lui indique-t-elle clairement ce devoir impérieux lorsque, au jour de sa consécration, Elle le constitue chevalier. « Seigneur, dit l'Évêque Consécrateur en imposant la mitre, Seigneur, nous mettons sur la tête de ce chef, qui doit combattre pour vous, un casque de défense et de salut, afin que par cet ornement de sa face, et cette armure de sa tête, représentant la double force qu'il doit tirer de l'un et l'autre testament, il apparaisse terrible aux ennemis de la vérité, et qu'il les terrasse par la grâce dont vous lui ferez largesse. » (Paroles du Pontifical.)

Ce n'est pas assez pour l'évêque de proposer au peuple confié à sa sollicitude les dogmes de la foi et de les défendre courageusement contre les ennemis de l'Église, il doit encore allumer dans les cœurs le feu de l'amour divin en travaillant de toutes ses forces à la sanctification de son troupeau.

Gardien des lois de Dieu et de la discipline ecclésiastique, comment pourrait-il faire triompher ses droits et exercer son pouvoir, s'il n'était dans sa vie le miroir de la perfection qu'il désire obtenir des fidèles et du clergé ? Aussi le Docteur Angélique nous enseigne que l'épiscopat est le plus parfait des états, parce que l'évêque ne doit pas se contenter de tendre à la perfection pour lui-même, mais qu'il lui faut la communiquer aux

autres. (Sum. II P. q. 184. a. 7.) Nous ne pouvons nous'empêcher de trembler en considérant tout ce que Dieu demande d'un évêque. Le premier en dignité dans la hiérarchie, il doit donner à tous l'exemple de la sainteté et former tout le monde, peuple et clergé, à la splendeur des vertus. Ecoutez ce que dit saint Paul : « Il faut que l'évêque soit irrépréhensible, sobre, prudent, hospitalier, modeste, désintéressé, doux, docile, patient. » (1 Tim. III, 23.)—Qu'il ne néglige pas la grâce qu'il a reçue par l'imposition des mains, mais que chaque jour il s'y fortifie. (1 Tim. IV, 14.)—Que toute sa vie se passe dans la vigilance et le travail ; qu'il soit l'exemple de son troupeau dans ses paroles, sa manière de vivre, sa charité, sa foi, et que ses progrès dans la vertu soient manifestes aux yeux de tous.—Que Dieu l'approuve et voit en lui un ouvrier irréprochable. (Tit. II, 15.)

Appuyé sur la puissance de la grâce, nous essayerons de remplir ces conditions du vrai pasteur, de correspondre à la volonté de Dieu et d'atteindre ainsi le but de notre ministère qui est de nourrir les intelligences de la vérité et de cultiver la vertu dans vos cœurs.

Toujours *unis* dans la charité et la paix de Notre Seigneur, nous nous aimerons mutuellement, nous formerons un seul troupeau sous la conduite d'un seul pasteur. Puisse le divin Maître, en ce jour solennel qui nous unit pour la vie par les liens les plus étroits, verser dans notre cœur des trésors de bonté, d'affection et de miséricordieuse tendresse, et que ce cœur devienne à jamais la propriété de la grande famille spirituelle que Dieu a confiée à notre paternelle sollicitude ! (Paroles de Pie IX, Encycl. 9 nov. 1849.)

Ainsi, Nous le comprenons, Nos Très Chers Frères, si la consécration que Nous venons de recevoir a mis entre nos mains la houlette du pasteur, c'est pour aller à la recherche du troupeau. « Avant toute chose, dit saint Bernard, connais l'Église qui t'est confiée : *Ultimum omnium cognosce Ecclesiam tibi commissam.* » Ce sera à la fois le premier de nos soins et notre plus grande consolation de Nous rendre au milieu de vous dans nos visites pastorales, religieuses populations de nos campagnes. Nous aimerons à vous connaître, à vous distribuer le pain de la parole de Dieu, à vous soutenir dans les combats de la vertu, à relever votre courage au milieu des épreuves, et à vous prémunir contre les ruses de celui qui sème l'ivraie dans le champ du père de famille. Que Nous serons heureux, Nos Très Chers Frères, si vous restez toujours dignes de vos ancêtres, fidèles à Dieu, dociles, laborieux, fermes dans vos convictions religieuses

modestes dans vos goûts, étrangers au luxe qui dépeuple notre pays et menace de le conduire à la ruine !

Comment Nous acquitter de devoirs si nombreux et si graves, si ce n'est d'un côté par le secours de la grâce de Dieu, de l'autre par le sacrifice quotidien de Nous-même, et par un dévouement sans bornes : « *Impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris.* » Telle sera notre devise.

Ah ! Nous le comprenons mieux que jamais, Nos Très Chers Frères, l'évêque est le serviteur des âmes. Il est à vous comme le Souverain Pontife est à l'Église universelle. Dès l'instant de notre élection, vous avez, pour ainsi parler, pris possession de Nous-même, Nous devons nous consumer à votre service. L'autorité spirituelle n'a pas pour but le bien de ceux qui la possèdent ; ils la reçoivent non pour eux, mais pour tous les fidèles. « L'unique fin de tout pouvoir spirituel, nous dit saint Grégoire de Nazianze, c'est que partout et toujours l'utilité privée du possesseur de ce pouvoir soit noblement négligée et l'intérêt de tous recherché avec ardeur. »

Pour empêcher que notre faiblesse ne succombe à la tâche, demandez au Seigneur, dont la miséricorde et la puissance sont infinies, de nous communiquer le don de force. Que pendant toute la durée de notre épiscopat, Dieu soit sans cesse avec nous, qu'il soutienne notre foi, qu'il fortifie en Nous le dévouement et l'amour, qu'il Nous rende apte aux travaux que sa divine volonté nous impose : *Levavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi.* (Ps. CXX, 1.)

(A suivre.)

La question du salaire

Est-ce que par ces mots « justice naturelle » on doit entendre la justice commutative, au plutôt l'équité naturelle ?

R. A proprement parler, on doit entendre la justice commutative. Explication : certes, le travail d'un ouvrier diffère extrêmement d'une marchandise de même que le salaire diffère du prix. Car le travail de l'ouvrier procède de la liberté humaine et, par cela même, revêt un caractère de mérite et de droit à la récompense ou salaire. C'est pourquoi il est beaucoup plus noble que la marchandise et le prix, qui s'obtiennent par le seul échange. Néanmoins, pour plus de clarté, le travail de l'ouvrier est considéré comme une sorte de marchandise, et le salaire ou récompense comme une sorte de prix. Et ce n'est pas à tort qu'il en est ainsi ;

car, bien que le travail de l'ouvrier soit quelque chose de plus noble qu'une marchandise, il garde cependant tout le caractère d'une marchandise, et on le considère par le côté qui fait que celle-ci est l'objet du prix.

Le raisonnement de saint Thomas est donc juste quand il dit : I. II. Q. CXIV, art. 1 : « On appelle salaire ce qui est attribué à quelqu'un pour rétribution de son travail ou labeur, comme une sorte de prix du dit travail. Aussi, de même que c'est un acte de justice de donner à quelqu'un le juste prix pour une chose que l'on en reçoit, de même c'est un acte de justice de donner le salaire d'un travail ou d'un labeur. » Acte de justice commutative, disons-nous. Car, de même que l'achat et la vente, de même le travail et le salaire sont pour l'utilité commune des contractants, puisque l'un a besoin de la chose ou du travail de l'autre, et *vice versa*. Or, ce qui est pour l'utilité commune ne doit pas plus être au détriment de l'un que de l'autre, et c'est pourquoi, entre le maître et l'ouvrier il doit s'établir un contrat de justice conformément au principe d'équivalence, qui est le propre de la justice commutative. (Cf. II. II. Q. LVII, art. 1.)

Que si l'on cherche le *criterium* au moyen duquel devra être établie cette équivalence entre le travail manuel de l'ouvrier et le salaire à donner par le maître, nous répondons : l'Encyclique dit que ce *criterium*, il faut le chercher dans la fin immédiate de l'ouvrier qui lui impose le devoir naturel ou la nécessité de travailler, à savoir dans le vivre et le vêtement dont il a besoin pour sustenter convenablement sa vie et que le travail manuel a pour but premier et principal d'obtenir. Ib. Q. CLXXXVIII, art. 3).

Toutes les fois que l'ouvrier ayant satisfait par la nature de son travail à son devoir naturel d'obtenir le but immédiat de son labeur, le salaire n'est pas suffisant pour obtenir cette fin convenable, c'est-à-dire le vivre et le vêtement, alors, à proprement parler, et vu la nature des choses, il y a inégalité objective entre le travail et le salaire, et, par suite, lésion de la justice commutative.

Cependant il faut, sur ce point, considérer d'une manière générale deux choses. La première, c'est que, de même que le prix des choses vénales n'est pas ponctuellement déterminé par la loi de la nature, mais consiste plutôt dans une certaine estimation commune, de même doit-on le dire aussi du salaire en général. C'est pourquoi, rien n'étant changé aux conditions tirées du motif de la fin, il y a, ou du moins, il peut y avoir par l'estimation commune, sans manquer à la justice, une légère augmentation ou

diminution du salaire de l'ouvrier, de même qu'une légère augmentation ou diminution du prix des marchandises, d'après l'estimation publique, ne semble pas contraire à l'égalité de la justice. (II. II. Q. LXXVII, art. 1 ad. 1.) La seconde chose à considérer, c'est que, pour déterminer l'égalité de justice entre le salaire et le travail manuel, on ne s'attache pas seulement à l'estimation commune pour la qualité ou la quantité du travail, mais aussi à sa durée, de même qu'aux prix des choses que l'ouvrier doit acheter pour se nourrir et se vêtir convenablement; car les prix ne sont pas les mêmes partout.

Enfin, s'il arrive qu'un maître, sans avoir lésé la justice, ainsi qu'il a été dit, tire un grand profit de son travail, il peut spontanément et louablement donner quelque chose de surplus à son ouvrier; mais c'est là une affaire de bienveillante équité, et il n'en est tenu de par la justice. Dans ce cas, il faut appliquer les principes dont on use pour le juste achat et la juste vente. (*Ibid. in corp. art.*)

Lettre de l'abbé H.-R. Casgrain

Rome, 8 avril, 1892.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous ai entretenu, dans ma correspondance précédente, d'une œuvre de zèle toute récente à Rome, mais destinée à faire un bien qui ne se mesure pas: je veux dire celle de la Congrégation du Saint-Sacrement. Voici une autre œuvre de zèle non moins admirable, que j'ai étudiée à loisir durant mon séjour ici, et dont la connaissance édifiera, j'en suis sûr, vos lecteurs et surtout vos lectrices, puisqu'il s'agit d'un bien accompli par des femmes. Cette œuvre, moins récente que la Congrégation du Saint-Sacrement, est cependant moins connue au Canada. De fait, elle ne l'est que d'un très petit nombre de personnes.

Les Dames Françaises de la rue de Palerme sont une association laïque, qui embrasse toutes les œuvres de piété et de charité qu'elles peuvent exercer selon les lieux et les circonstances où elles se trouvent: c'est l'apostolat de la femme chrétienne dans sa plus large expression. Catéchiser les enfants, recueillir et instruire les orphelins et les orphelines, travailler en faveur des églises pauvres, voilà quelques-unes de leurs œuvres. A Rome, les Dames Françaises se dévouent à l'enseignement de la jeunesse. Elles y sont établies depuis 1847, et s'occupèrent d'abord de l'entretien et de l'ornementation des pauvres églises. En 1881, afin de ne pas nuire à une œuvre collatérale qui se poursuivait ici, elles ouvrirent

une école pour les jeunes filles; et comme elles comptaient dans leurs rangs des personnes d'une parfaite instruction, elles abordèrent immédiatement le haut enseignement, tel qu'on le donne dans les meilleures institutions de ce genre.

Le bel et vaste édifice qu'elles ont fait construire sur la rue de Palerme, voisine de la Via Nazionale, rivalise sous tous les rapports avec les écoles de l'Etat. Quant à l'enseignement, il lui est supérieur sur bien des points, sans parler de la forte éducation religieuse dont les institutrices imprègnent leurs élèves. Plus de deux cents jeunes filles fréquentent l'école de la rue de Palerme. Les maîtresses suivent, en outre, leurs élèves après qu'elles sont sorties dans le monde, s'occupent de leur établissement et les réunissent chez elles en congrégation d'Enfants de Marie. Leur zèle s'étend également aux mères de ces jeunes filles : elles les convient chaque mois à des assemblées où elles entendent des conférences données par des prêtres ou des religieux de la plus haute capacité.

Un grand nombre de familles, qui, par crainte du gouvernement, n'osent pas envoyer leurs enfants dans des couvents, les conduisent à la rue de Palerme, qui n'inspire pas autant de défiance.

—Comment! disait un jour un personnage très haut placé à la femme d'un ministre d'Etat, vous confiez vos jeunes filles à des cléricales et à des Françaises? Mais c'est un acte antipatriotique.

—J'aime mieux, reprit bravement la dame, sacrifier un peu de patriotisme, et être bien rassurée sur l'éducation de mes enfants. Je me suis beaucoup occupée d'enseignement dans ma jeunesse. J'ai examiné nos maisons d'éducation, et je n'en trouve aucune qui me satisfasse autant que l'école de la rue de Palerme.

Léon XIII, ce grand pontife, promoteur des études, suit d'un œil de complaisance les succès de cette école et lui donne les plus hauts encouragements.

En présence des jours mauvais qui se préparent pour l'Eglise, la Providence ménage de nouveaux moyens pour conjurer des dangers nouveaux. L'œuvre de zèle, que je viens de vous faire connaître, est un de ces moyens les plus efficaces. Cette œuvre est trop bien adaptée aux besoins actuels pour ne pas grandir et se généraliser. Qui peut dire tout le bien qu'elle est appelée à faire?

Grâce à l'obligeance des Directrices que je connais depuis 1886, j'ai pu visiter les diverses classes de l'école et me rendre compte de la méthode d'enseignement qu'on y suit. Les élèves, à qui on apprend le français en même temps que l'italien, ont été examinées sur les diverses matières; puis les maîtresses ont développé

les leçons comme dans une classe ordinaire, afin de mieux faire comprendre leur système.

Ce n'est pas sans une satisfaction facile à concevoir que j'ai constaté qu'en général l'enseignement de nos couvents peut soutenir la comparaison avec celui de la rue de Palerme, lequel, comme je l'ai dit, tient le premier rang à Rome. J'ai oublié d'ajouter que les institutrices, la plupart élevées en France, sont parfaitement au courant des derniers progrès. Quelques-unes mêmes ont été dans l'enseignement en Suisse et en Allemagne. On peut juger par là de leur compétence.

Il faut bien avouer qu'en Italie l'instruction est loin d'être aussi avancée qu'en France, en Suisse et en Allemagne. Elle a de plus un défaut presque général aujourd'hui, défaut qui peut-être est plus sensible au Canada qu'ailleurs : c'est que les programmes sont bien trop chargés. On voudrait, de nos jours, que l'enfant sût tout. On lui bourre pour cela un peu de tout, et la conséquence est qu'il finit par ne rien savoir du tout. On dessèche son esprit, on le dégoûte de l'étude, en le forçant d'apprendre une masse de choses élémentaires, abstraites, des nomenclatures sur toutes les sciences, qui lui font prendre toute connaissance en horreur. On oublie que la première condition de l'enseignement est de *faire aimer l'étude*. Qu'on apprenne bien, surtout aux jeunes filles, les connaissances usuelles, celles qui sont particulières à leur sexe, qu'on développe largement leur esprit sur ces matières, en leur inspirant le goût d'en savoir davantage, et on en fera des femmes sérieuses, éclairées, qui exerceront, dans le cercle où elles vivront, une influence aussi salutaire qu'agréable.

Mais je m'arrête : j'ai eu tort d'aborder ce grave sujet dans ces petites correspondances. C'est vouloir jouer de la trompette avec un chalumeau. J'aurais bien mieux fait de terminer ceci en vous disant une scène d'artistes, dont j'ai été témoin bien des fois en Italie, et que je viens d'avoir encore sous les yeux en revenant de la rue de Palerme. Vous n'avez aucun soupçon de ce genre d'artistes. Ne cherchez pas à le deviner. Je vous dirai avec Mme de Sévigné : « Jetez votre langue aux chiens ». Vous n'y arriverez pas.

Ce sont des artistes en mendicité ! Ce n'est qu'en Italie qu'on a su faire de la mendicité un art, et un art très délicat, très gracieux. On rencontre ces artistes sous les arcades des palais, aux portiques des églises. Ils foisonnent ici surtout du haut en bas des escaliers de la Trinité-des-Monts. En voici deux qui m'abordent devant le palais des Beaux Arts. Ce sont de petits enfants,

le frère et la sœur, se ressemblant comme des jumeaux. Ils sont jolis à ravir. Raphaël les aurait pris tous deux pour modèles, et en aurait fait ces petits anges accoudés au premier plan de son fameux tableau, la Madone de Saint-Sixte, que tout le monde connaît. Ils portent le costume pittoresque des paysans italiens, lequel relève admirablement leur beauté enfantine : le petit garçon en veste de velours jadis vert, petites guêtres et chapeau à large bord, le tout pas mal en loques, ce qui prête davantage au pinceau. La petite fille, en jupon rayé bleu, blanc et rouge carmin, corsage de même, et chiffon plus ou moins blanc autour du cou, et sur la tête un petit châle de toutes couleurs, plié en long et tombant en arrière sur les nattes d'ébène de ses longs cheveux tressés. Les deux enfants tiennent chacun en mains un panier rempli de bouquets de violettes. Ils accourent, s'approchent en montrant par leur sourire deux rangées de dents de lait nacrées, et cherchent à accrocher à ma boutonnière, ou à glisser dans les basques de mon habit un de ces bouquets, sans rien dire. Et ils continuent à me regarder, et à sourire, et à faire des câlineries, soupirant de temps en temps, avec des gestes expressifs : signor ! signor ! d'une voix d'ange, mélodieuse, perlée. Comment résister à ces naïfs appels, en songeant surtout qu'à l'heure présente la misère est inexprimable en Italie, par suite de la folie du gouvernement ? Et quand on a déposé une obole dans la main de ces enfants, on est récompensé d'avance en voyant le rayon de joie céleste qui passe sur la figure de ces petits chérubins. On se souvient de la touchante poésie d'Alexandre Guiraud, et de ce vers :

“ Un petit sou me rend la vie, ”

Ou mieux encore de ces paroles du Maître Suprême : *Talium est regnum caelorum*. Le royaume du ciel est pour de tels enfants.

L'Abbé H. R. CASGRAIN.

Bon à noter

Nous redisons à tous, dit S. S. Léon XIII, dans sa dernière lettre aux cardinaux français : « Plus de partis entre nous ; au contraire, union complète pour soutenir de concert ce qui prime tout avantage terrestre : la religion, la cause de Jésus-Christ. »

Un peu plus loin : « notre silence nous eût rendu coupable devant Dieu et devant les hommes. On eût insinué que nous jugions dignes d'approbation, ou pour le moins de tolérance, les ruines religieuses, morales, civiles, amoncelées par la tyrannie des

sectes antichrétiennes. » Voilà les œuvres des hommes qui gouvernent actuellement la France.

« Nous devons surtout, continue Léon XIII, des encouragements au clergé, auquel on voudrait, contre la nature de sa vocation, imposer silence dans l'exercice même de son ministère, alors qu'il prêche selon l'Évangile la fidélité aux devoirs chrétiens et sociaux. »

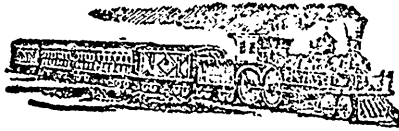
Ces paroles, on le voit, sont loin de condamner l'attitude de l'épiscopat et du clergé français, de proscrire les catéchismes électoraux, et de rendre le clergé responsable des dernières violences du gouvernement, comme le prétendaient certains journaux, reproduits ici avec une complaisance significative.

Elles font justice, encore une fois, d'un sophisme cent fois réfuté, en vertu duquel on prétend que *faire de la politique proprement dite, et accomplir un devoir du ministère religieux pouvant avoir des conséquences dans l'ordre politique, sont une seule et même chose.*

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarantes-Heures auront lieu à Saint-Gervais, le 19; à Sainte-Perpétue, le 21; au couvent de Notre-Dame des Laur, le 23; à Saint-Pascal, le 25. — Monsieur l'abbé Hippolyte Bernier, professeur de philosophie au Séminaire de Québec, dont l'état de santé n'a jamais pu s'accommoder aux rigueurs de notre climat, se propose, dit-on, d'aller bientôt exercer le saint ministère aux États-Unis, probablement dans le diocèse de Newark. — On fait beaucoup d'éloges d'un nouveau drame, intitulé *Garcia Moreno*, et qui vient d'être joué avec grand succès dans les salles de l'Université Laval, sous la direction de M. l'abbé Bernier.

Espagne.—Dans une lettre magistrale publiée par le *Siglo futuro*, l'évêque de Lérida déclare aux fondateurs et propagateurs de l'école laïque qu'ils ont encouru l'excommunication *latæ sententiæ*, portée à l'article de la bulle *Apostolicæ Sedis* contre les apostats, et, pour parer à toutes les arguties, il montre que, bien que n'ayant point embrassé une autre religion, ceux-là sont vraiment apostats de la foi, comme a dit Pie IX, qui, dans l'éducation, suppriment délibérément les enseignements de la foi.



CHEMIN DE FER

* * QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX * *

DE QUEBEC A SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ

Commengant et après LUNDI le 6 juin 1892, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec à 7.25 a. m. 10 a. m. 5.15 p. m. 6.30 p. m.
 Arrivée à Sainte-Anne, à 8.30 a. m., 11.10 a. m., 8.25 p. m. 7.40 p. m.
 Départ de Sainte-Anne à 5.20 a. m. 7.20 a. m. 11.50 a. m. 4.30 p. m.
 Arrivée à Québec à 6.25 a. m. 8.25 a. m. 12.55 p. m., 5.40 p. m.

POUR LES CHUTES MONTMORENCY

Départ de Québec à 2.00 p. m. Départ de Montmorency à 4.00 p. m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec à 6.05 a. m. 7.10 a. m. 8.20 a. m. 2.00 p. m. 6.30 p. m.
 Arrivée à Sainte-Anne, à 6.50 a. m. 8.20 a. m. 9.05 a. m. 3.10 p. m., 7.40 p. m.
 Départ de Sainte-Anne à 5.20 a. m. 7.10 a. m. 11.50 a. m. 4.30 p. m.
 Arrivée à Québec à 6.25 a. m. 8.00 a. m. 12.55 p. m. 5.40.

Les trains du dimanche qui laissent Québec à 6.05 a. m. et 8.20 a. m. ette train qui laisse Sainte-Anne à 7.10 a. m. n'arrêtent pas aux stations intermédiaires.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Surintendant,

G. S. CRESSMAN, Gérant.

PIANOS ET ORGUES

Le plus grand assortiment à Québec provenant de fabriques américaines et canadiennes, est chez les éditeurs Bernard, Fils & Cie. Le choix se compose des marques de fabriques de renom suivantes :

HALLET, DAVIS & Co..... Boston	SCHUBERT PIANO Co New-York
O. NEWCOMB & Co..... Toronto	EVANS, BROS PIANO Co..... Ingersol
MENDELSSOHN Co. " "	UXLRIDGE PIANO Co..... Uxlridge
THOMAS ORGAN Co... Hoodstock	HARMONIUM UXLRIDGE ORGAN Co.... Uxlridge
W. DOHERTY & Co.... Clinton	W. BELL & Co..... Québec

DEUX SUPERBES PIANOS D'OCCASION

en parfait ordre et à très bas prix, fabriqués par Evans Bros pianos et R. S. Williams & Son. Ces pianos ont été quelque peu en usage, ils sont néant moins en PARFAIT ORDRE, et ne cèdent en rien à ceux sortant de la manufacture - on considération des montants d'argent que nous avons reçus sur ces pianos, nous pouvons les vendre beaucoup au-dessous de leur valeur actuelle et avec une GARANTIES

INSTRUMENTS DE CUIVRE ET A CORDE pour corps de musique.

SEULE AGENCE Autorisée à Québec de la Machine à Coudre sans rivale. LA DOMESTIC de New York.

BERNARD, FILS & Cie, | EDITEURS DE MUSIQUE

135 & 137, RUES ST-JEAN ET STE-URSULE, H.-V.

(En face de M. McWilliam, confiseur).

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques, de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. "

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

CATECHISME

DE L'ENCYCLIQUE SUR LA CONDITION DES OUVRIERS

A VENDRE Au bureau de la " SEMAINE RELIGIEUSE. " PRIX : 5 cents l'exemplaire ou 3 piastres le cent.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPECIALITES : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE GROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE CANADIENNE.

PIANOS :

Heintzman & Cie.,
Wm Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Decker Bros. N.-Y.,
Schiedmayer, etc

HARMONIUMS :

Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Cornwall & Cie.,
Burdet & Cie.,
Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS, LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes), VITRINES POUR COMPTOIR

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphone. 278: